

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°19

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (24) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K. WEILAND, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ,, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (3) :

M. METAIS, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

Afin de poursuivre la mise en œuvre des actions du Programme de Réussite Educative et en raison du passage des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs en catégorie A, il est demandé de créer 2 postes de référent famille au sein du service éducation, l'un à temps non complet (24,5/35ème) et l'autre à temps complet. Leurs principales missions seront de :

- *Participer à l'étude de situations individuelles et au positionnement des enfants repérés*
- *Travailler en partenariat avec l'ensemble des membres des équipes pluridisciplinaires*
- *Suivre les actions déjà mises en place autour de l'enfant et les professionnels qui l'accompagnent*
- *Assurer la mise en place des actions proposées et leur évaluation*
- *Garantir la confidentialité quant à la prise en charge des familles*

Au vu des difficultés de recrutement de fonctionnaires correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ces postes soit susceptibles d'être occupés par des agents contractuels engagés par contrat à durée déterminée, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'éducateur de jeunes enfants (24,5/35ème) et du grade d'assistant socio-éducatif (35/35ème). Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats

"Acquitté en PREFECTURE le:" 21/12/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°19

page 2/2

sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Ainsi, ces postes en contrat à durée déterminée, seront pourvus par des agents non titulaires, qui devront justifier :

- *d'un diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants pour l'un et d'éducateur spécialisé pour l'autre (niveau bac+3)*
- *d'une expérience dans l'accompagnement individuel des enfants et de leurs familles*

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 15 du conseil municipal du 8 novembre 2018 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour les effectifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer 1 poste dans le grade d'éducateur des jeunes enfants à temps non complet (24,5/35ème),
- de créer 1 poste dans le grade d'assistant socio-éducatif à temps complet,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2019.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

24 DEC 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER